



Rapport d'activités 2024

Propos introductionnels



Mark Pohlmann
PRÉSIDENT

En 2024, Point de Contact a entrepris une refonte stratégique de son organisation : sous ma présidence, une nouvelle équipe de direction, alliant expertise et transversalité, a été constituée.

Cette restructuration a renforcé notre capacité à intervenir efficacement auprès des acteurs institutionnels et associatifs, avec lesquels nous avons mené des actions concrètes tout au long de l'année. Le projet « JOP sans haine », déployé durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, incarne notre engagement à prévenir et à lutter contre les violences numériques. Cette initiative allie sensibilisation, retrait de contenus et déploiement de technologies pour lutter contre la prolifération de discours haineux. Elle reflète pleinement l'ADN de Point de Contact, qui œuvre sans relâche avec ses partenaires pour la protection de nos citoyens en ligne.



Alejandra Mariscal Lopez
DIRECTRICE

L'année 2024 a marqué un tournant décisif pour Point de Contact, avec une hausse significative des signalements reçus et le dépôt de notre candidature au statut de signaleur de confiance en vertu du Règlement des Services Numériques (RSN), obtenu auprès de l'Arcom en avril 2025.

Cette reconnaissance nous place au cœur de l'écosystème numérique, entre régulateur, plateformes et citoyens. L'année 2024 a également été celle de l'extension de nos compétences, dans l'objectif d'offrir une protection toujours plus efficace aux victimes. Cette évolution s'est révélée cruciale face à l'intensification des menaces numériques, notamment avec la prolifération des outils d'intelligence artificielle facilitant la création de faux contenus, tels que les deepfakes sexuels. Ces violences, de plus en plus répandues et insidieuses, complexifient la lutte contre les cyberviolences sexistes et sexuelles, qui demeurent notre priorité absolue. Nous poursuivrons nos engagements et continuerons à porter haut nos messages pour protéger les victimes en ligne et promouvoir une régulation numérique à la hauteur des enjeux.

Table des matières

I	Protection des internautes	4
	<ul style="list-style-type: none">● Les missions de Point de Contact● Les domaines d'action de Point de Contact● Nos membres● Le processus de signalement	
<hr/>		
II	Panorama des cyberviolences	10
	<ul style="list-style-type: none">● Protection de l'enfance en ligne● Discours illicites en ligne● Violences sexuelles en ligne● Protection de la dignité en ligne● Protection de l'identité en ligne	
<hr/>		
III	Collaborations et impact	22
	<ul style="list-style-type: none">● Réseaux et initiatives internationales et européennes● Collaborations avec les acteurs au niveau national● Visibilité et audience● Apparitions médiatiques	
<hr/>		



PARTIE I

Protection des internautes

Vue d'ensemble

Point de Contact est une association loi 1901 dont la mission principale est de lutter contre la prolifération des contenus illégaux en ligne et d'assurer ainsi la protection des internautes. Notre capacité à neutraliser efficacement des propos, images ou vidéos illicites fait de notre organisation un acteur central dans la défense des droits des individus dans les espaces numériques. En prenant appui sur cette expertise et sur notre connaissance des usages en ligne, nous menons diverses

activités annexes telles que la sensibilisation du grand public aux enjeux du numérique ou la formation de professionnels, ou encore, la participation à des projets de recherche. Nous sommes convaincus que la protection réelle et effective des internautes nécessite une approche holistique comprenant prévention, accompagnement et soutien ; une ligne de conduite que nous nous efforçons de tenir.

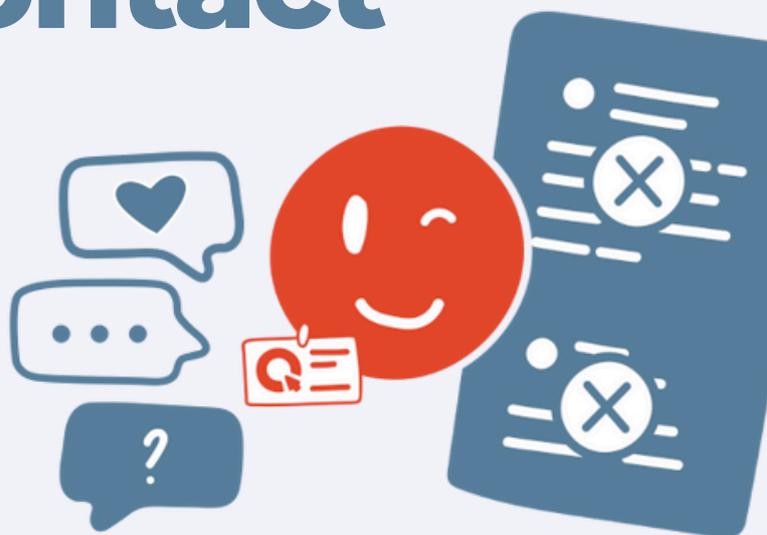


Les missions de Point de Contact

Notre association protège les droits des individus en ligne et lutte activement contre les cyberviolences.

Nous **neutralisons** les contenus illégaux et menons des activités de **sensibilisation**, de **plaidoyer** et de **formation** auprès de la société civile, des autorités publiques et des professionnels. Nos actions reposent sur un principe simple : chacun doit se voir assurer sécurité et sérénité lorsqu'il navigue en ligne.

Nous sommes intégrés à **un écosystème vivant et engagé**, tant au niveau national qu'international, afin de promouvoir un usage responsable des outils numériques. Notre stratégie se résume sous l'acronyme SAFE NET, qui décline l'ensemble des activités que nous accomplissons pour faire d'Internet un lieu plus sûr et plus inclusif.



S

suivre les activités en ligne

A

aider les victimes de cyberviolences

F

former les professionnels aux enjeux numériques

E

éduquer les internautes et le public

N

neutraliser les contenus illégaux

E

étudier les phénomènes cybercriminels

T

transformer l'écosystème numérique par le plaidoyer

**EXCLUSIVITÉ
2025**

Arcom



signaleur de confiance

Le 27 mars 2025, l'Arcom, régulateur français de la communication audiovisuelle et numérique, a désigné notre association signaleur de confiance au sens du Règlement européen sur les Services Numériques (RSN). Ce statut est accordé aux **organismes indépendants** qui ont prouvé leur **expertise dans le cadre de la modération des contenus en ligne**, il leur permet de bénéficier de canaux de signalement prioritaires auprès des plateformes.

Les domaines d'action de Point de Contact



protection de l'enfance



lutte contre les discours illicites



lutte contre les violences sexuelles



protection de la dignité



protection de l'identité

Point de Contact bénéficie d'une expertise juridique pointue, fondée sur **plusieurs décennies d'expérience** en matière d'exploitation sexuelle des mineurs sur internet. Créée en 1998, l'association est ainsi compétente pour identifier et neutraliser les contenus pédocriminels partout dans le monde. La **protection de l'enfance** recouvre par ailleurs des réalités plurielles, allant des cas de prostitution de mineurs à l'accessibilité de la **pornographie**, en passant par les **pratiques de pédopiégeage** ou de **sextorsion**. Compte tenu de la multiplication des menaces pesant sur les utilisateurs de réseaux sociaux et des services numériques, nous avons progressivement étendu notre périmètre d'intervention à d'autres types

d'infractions. En prenant acte des évolutions législatives en la matière, notre organisation a enrichi ses domaines d'activités de la **lutte contre les discours illégaux** tels que le terrorisme et la haine en ligne, mais aussi de plusieurs infractions pénales constitutives de **violences sexuelles** visant également les adultes, comme la diffusion non consentie de contenus sexuels ou le cyberharcèlement sexuel. Au cours de l'année 2024 et dans un souci de clarté et de lisibilité, Point de Contact a procédé à une mise à jour du découpage de ses compétences en classant les 23 infractions contre lesquelles elle peut agir au sein de 5 grandes catégories d'action, incluant la protection de la **dignité** et de l'**identité** en ligne.

A propos de notre association



Dès 2010 et un an après sa création, Point de Contact a signé une **convention de partenariat** avec la **plateforme de signalement PHAROS**. Nous disposons depuis d'un **canal prioritaire** auprès de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC) pour leur signaler des contenus illicites en ligne.

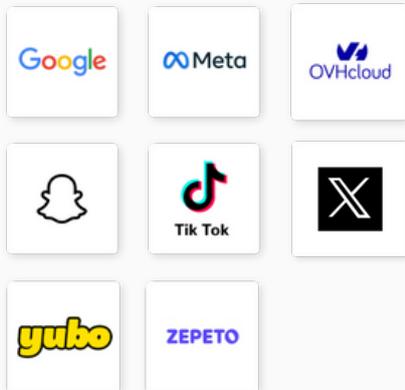
INHOPE

Nous sommes la **hotline française** du réseau INHOPE, présent dans plus de **50 pays à travers le monde**. En 2024, nous avons envoyé **plus de 12 000 contenus pédocriminels** à nos homologues afin de les faire retirer et en avons reçu environ 9 000 de leur part.



Nous sommes membres du **Safer Internet France**, le volet français du programme européen **Better Internet For Kids**, à l'initiative de la Commission européenne depuis 2008 et aujourd'hui déployé dans 31 pays.

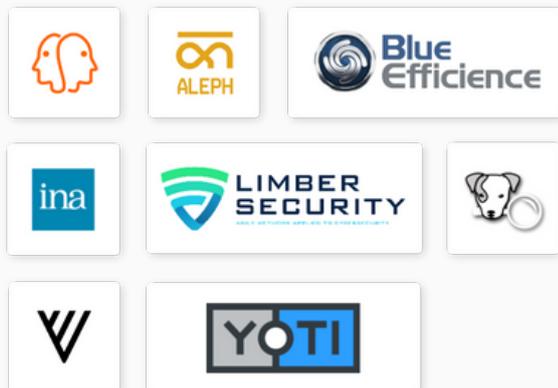
Nos membres



MEMBRES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERMÉDIAIRES (FSI)

Ce sont des personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales spécialisées dans la fourniture de services intermédiaires au sens de l'article 3 du DSA : services d'hébergement, plateformes en ligne, moteurs de recherche, transport de données ...

- ▶ GOOGLE, META, OVHCLOUD, SNAPCHAT, TIKTOK, X, YUBO, ZEPETO



MEMBRES TECH

Les membres TECH sont des personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales spécialisées dans la fourniture de technologies en lien avec la protection et la sécurité en ligne.

- ▶ AETEOS, ALEPH NETWORKS, BLUE EFFICIENCIE, INA, LIMBER SECURITY, VERIFROM, VIDENTIFIER, YOTI



MEMBRES OBSERVATEURS

Les membres observateurs, sont les **autorités publiques**, les personnes morales de droit public et les entités internationales de droit privé ou public dont les missions sont proches ou connexes avec l'objet statutaire de l'association.

- ▶ GENDARMERIE NATIONALE, PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS



MEMBRES HONORAIRES

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le Conseil d'Administration aux **personnes physiques qui disposent d'une expertise** en lien avec l'activité de l'Association.

- ▶ ALAIN DOUSTALET, ANNE SOUVIRA, ALEXANDRE RODDE*, SÉVERINE MEUNIER*

* adhésion au printemps 2025

NOUVEAUTÉ
2024

MEMBRES SUPPORT

Sont les personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales ou d'associations, d'entités civiles ou publiques dont l'une des activités principales ou essentielles n'est pas en lien avec les technologies des membres TECH et FSI.

Le processus de signalement

Dans une démarche assumée de **transparence**, Point de Contact attache une grande importance à faire connaître au public et à ses partenaires les différentes étapes du traitement des signalements reçus. Gage de la **qualité** de son travail, l'équipe de l'association est composée de **juristes** spécialisés en droit pénal, droit du numérique et droits humains.



réception du signalement



le contenu signalé est-il **illégal** ?
la situation rentre-t-elle dans nos **domaines d'actions** ?



identification et **localisation** de l'hébergeur du contenu



transmission
aux **autorités**



notification à
l'**hébergeur**
du contenu

(plateforme,
site web ...)



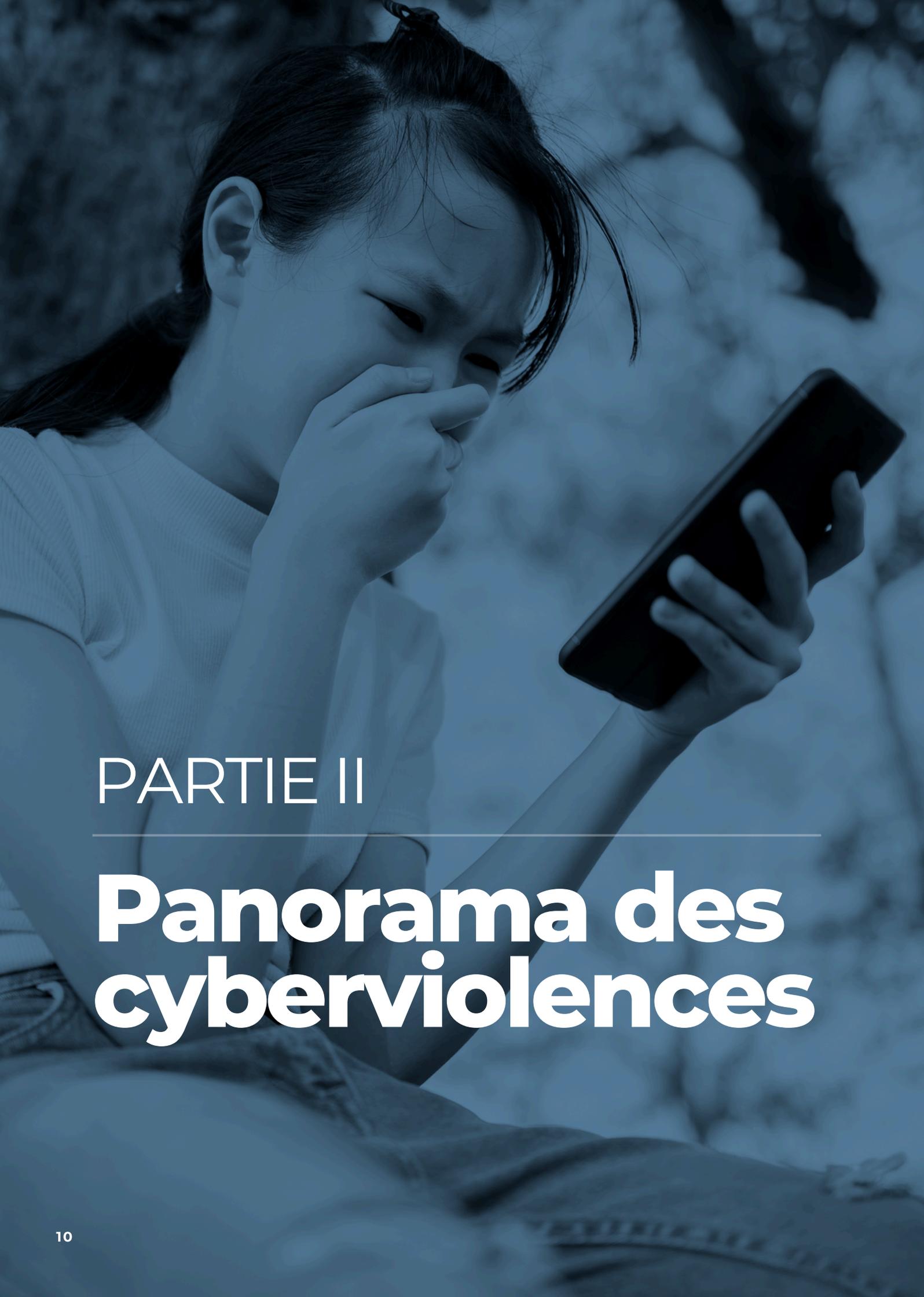
notification
des contenus
pédocriminels
au réseau
INHOPE



réponse au
signalant

Une fois réceptionné, le contenu présent sur l'URL signalée est **analysé** et **qualifié juridiquement**. S'il est effectivement illégal, il est **transmis aux autorités** compétentes et **notifié aux hébergeurs et plateformes** afin d'obtenir son retrait au plus vite.

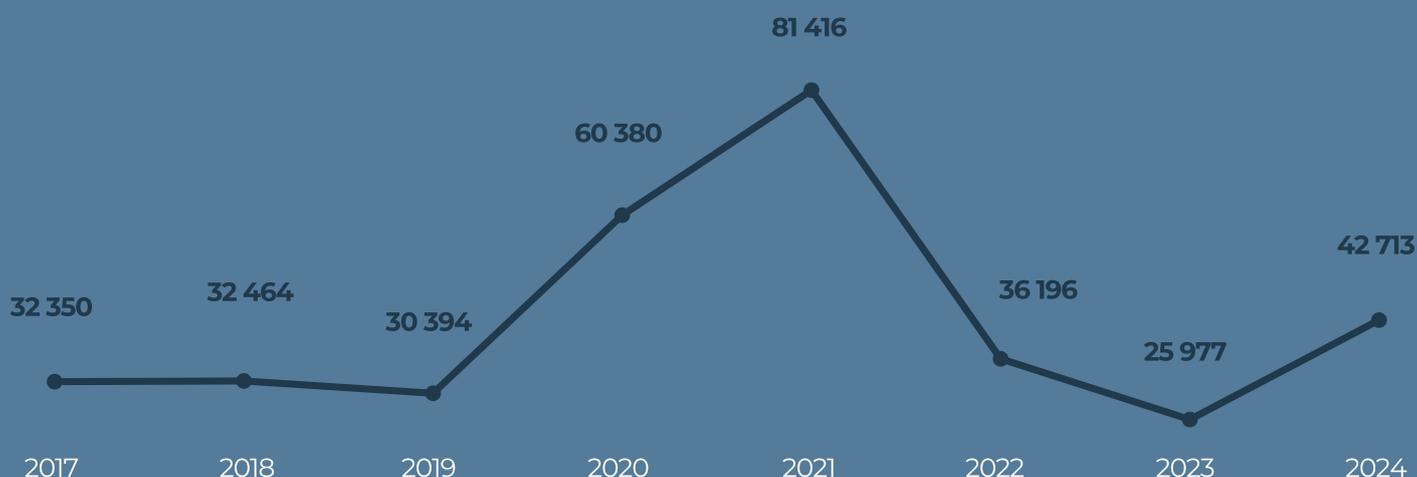
Concernant les contenus d'exploitation sexuelle de mineurs hébergés à l'étranger, ils sont **transmis à la hotline partenaire du réseau INHOPE** située dans le pays d'hébergement. Cette structure est ensuite elle-même chargée de prendre les actions nécessaires à leur retrait.



PARTIE II

Panorama des cyberviolences

Vue d'ensemble



Courbe de l'évolution de la volumétrie de signalements reçus par Point de Contact au cours des huit dernières années

L'activité principale de Point de Contact a été, en 2024 comme chaque année, le traitement des signalements envoyés par les internautes, particuliers comme professionnels, issus du réseau INHOPE ou directement générés par l'association. En effet, même si Point de Contact ne fait pas de

recherche proactive des contenus illégaux en ligne, il peut arriver qu'en traitant un contenu signalé, un analyste puisse identifier d'autres contenus illégaux. Dans ce cas, un signalement peut être auto-généré par l'équipe opérationnelle.

24 454
signalements **illégaux**

57%
de la masse signalée

En 2024, Point de Contact a reçu **42 713 signalements au total**. Cette volumétrie globale des signalements reçus, toutes catégories infractionnelles confondues, est en **hausse de 64%** en comparaison avec l'année précédente. Cette augmentation est également conjuguée à une **progression de la part de contenus illégaux** (54% l'an passé). Ces signalements ont fait l'objet d'une

transmission aux autorités (17 422) et d'une notification aux hébergeurs de contenus (3 365).

Sur le total de signalements reçus, l'équipe opérationnelle de Point de Contact a atteint 90,14% de taux de traitement et a apporté une réponse personnalisée à 3 918 internautes.

Protection de l'enfance en ligne

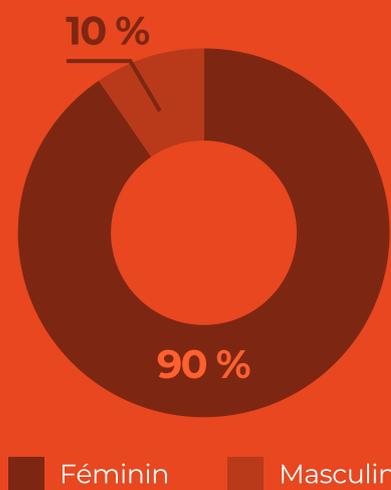
Point de contact a identifié plus de **28 000*** images et vidéos **pédocriminelles** en 2024.

Nous sommes parvenus à faire **supprimer la totalité des images pédocriminelles hébergées sur le sol français.**

Forte d'une expérience de plus de **25 ans** dans la **lutte contre la pédocriminalité en ligne**, notre association reçoit et analyse chaque année plusieurs **milliers de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs**. Nous transmettons systématiquement les contenus rencontrés aux forces de l'ordre afin d'engager le processus judiciaire.

En tant que membre-fondateur du réseau international INHOPE, présent dans plus de 50 pays à travers le monde et que nous présidions jusqu'au mois d'avril 2024, nous jouons un rôle pivot dans ce combat. L'an passé, nous avons envoyés 12 333 contenus à nos homologues pour qu'ils puissent œuvrer localement à leur suppression.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale a choisi de subventionner notre association sur 3 ans pour que nous menions un travail de fond d'identification et de quantification du phénomène de **prostitution des mineurs** en ligne.



Parts des contenus qualifiés de pédocriminels en fonction du genre des victimes

* Il est possible qu'un signalement reçu contienne lui-même plusieurs images ou contenus.

Fermeture de coco.gg

En juin 2024, le site coco.gg a enfin été fermé suite à une enquête judiciaire coordonnée par plusieurs autorités en provenance de France, de Bulgarie, d'Allemagne, de Lituanie, des Pays-Bas et de Hongrie.

Ce site était tristement célèbre pour être un chat gratuit accessible à tous sans inscription, sans vérification d'identité, et surtout en totale absence de modération, faisant ainsi de lui le lieu propice à la commission de toutes sortes d'infractions en ligne. En 3 ans, plus de 23 000 procédures judiciaires ont été

ouvertes contre le site, aboutissant finalement à sa fermeture l'année passée.

Sur la même période, Point de Contact a traité des dizaines de signalements visant des contenus diffusés sur coco.gg. et a été auditionnée dans le cadre de cette enquête menée par le Centre de lutte contre les criminalités numériques. La fermeture de ce site est une réelle victoire pour la protection et la sécurité des enfants en ligne et marque une étape importante dans la régulation des espaces numériques.



Protection de l'enfance en ligne

-18



contenus pédocriminels

17 324

Il s'agit de tout contenu représentant des actes de nature sexuelle, réels ou supposés, impliquant un mineur. Cela peut être n'importe quel type de contenu : une photo, une vidéo, une image ou tout autre représentation visuelle.

Un contenu pédocriminel peut en effet retranscrire une scène réelle d'agression sexuelle ou de viol et peut aussi être produit dans le cadre d'actes de prostitution de mineurs. La photo, ou la vidéo, peut aussi être générée directement par la victime, ou ne pas être à caractère sexuel à l'origine mais avoir été détourné.

+133%

par rapport à 2023

46%

sont des contenus non-réels
(dessins ou générés par l'IA)



corruption de mineurs

Lorsqu'un adulte prend contact avec un mineur et tente par ses actions de pervertir la sexualité de sa victime. L'adulte ne doit pas simplement vouloir satisfaire ses propres pulsions sexuelles mais vouloir aussi éveiller celles de la victime, tout en ayant connaissance de son âge.



pratiques de pédopiégeages

Le grooming en anglais, ou la sollicitation sexuelle de mineur en français, vise les situations où un adulte prend contact avec un enfant ou un adolescent dans le seul but d'obtenir un acte sexuel de sa part ou de commettre un abus à son encontre.



prostitution de mineurs

Seuls les clients peuvent faire l'objet d'une répression pénale. Les adultes et a fortiori les mineurs en situation de prostitution sont perçus comme des victimes. Toutefois, comme pour l'infraction de proxénétisme, cette infraction est difficilement qualifiable lorsqu'elle est commise en ligne car elle fait l'objet d'une dissimulation active de la part des réseaux.



pornographie accessible aux mineurs

Il s'agit de tout contenu de nature pornographique accessible en ligne qui peut être librement consulté ou visionné par un mineur. **Le saviez-vous ?** La simple déclaration de majorité pour accéder au contenu ne suffit pas à le rendre légal.

Discours illicites en ligne

Pour la deuxième année consécutive, le **racisme** occupe la **première place en matière de contenus haineux**.

Les **contenus terroristes** et d'extrémismes violents identifiés sont également en **forte progression**.

L'année passée, seul **1 signalement sur 10** a effectivement été considéré par nos équipes comme relevant de **propos haineux illégaux**, portant le total de ces contenus à **126**. Ce chiffre s'inscrit toutefois dans la continuité de l'année précédente en ce qu'il s'élevait à **125** en 2023.

Cette faible part de contenus confirmés peut s'expliquer par le fait que l'infraction d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination, est strictement définie légalement. Consacrée par la loi sur la liberté de la presse de 1881, cette infraction a un champ d'application limité et des critères particulièrement encadrés. Si le discours ou les propos tenus ne remplissent pas ces critères, alors ils sont couverts par le droit à la **liberté d'expression**, qui reste un droit fondamental devant être préservé.

Nombre de contenus signalés suspectés de constituer des discours illicites et nombre de contenus effectivement qualifiés comme tels.



La haine en ligne pendant les Jeux Olympiques

Aux côtés de 5 autres associations engagées dans la lutte contre les discriminations et en faveur de l'apaisement des espaces numériques, Point de Contact a mené une campagne sur dix semaines consécutives durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, visant à **prévenir, endiguer, documenter et combattre la haine en ligne**. Ce travail de longue haleine s'est ensuite traduit par la production d'un rapport, publié le 12 novembre 2024.



Lutte contre les discours illicites en ligne

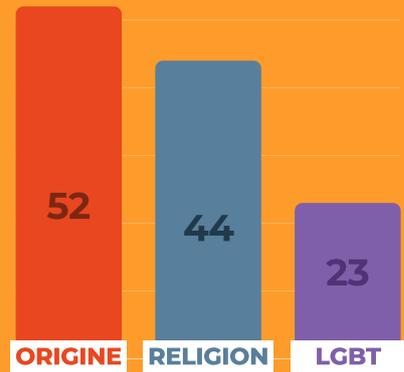


Incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence

N'est pas protégé par la liberté d'expression tout discours qui incite à la haine, la violence ou la discrimination envers un groupe de personnes défini sur l'un des critères suivants : l'origine raciale, ethnique, nationale, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le sexe et le handicap.

Pour être qualifié d'haineux, le message doit par ailleurs rejaillir sur la totalité de la communauté visée.

Depuis plusieurs années, les trois motifs de discriminations les plus récurrents restent les mêmes : l'origine, la religion et l'orientation sexuelle. Malgré une légère perte de terrain, l'origine conserve sa place de premier chef de discrimination cette année. Elle est suivie par la religion puis par l'orientation sexuelle. **En 2024, c'est la part de contenus haineux fondés sur l'identité de genre qui aura le plus augmenté**, en comparaison avec les années précédentes. En effet, ils représentent 8% des contenus haineux contre 1% en 2023 et 3% en 2022.



Nombre de contenus illégaux identifiés en 2024 selon les critères de discriminations



contenus terroristes

Est considéré comme étant terroriste tout contenu **faisant l'apologie d'actes terroristes ou incitant à les commettre**.

Point de Contact œuvre aussi au retrait des contenus mettant à disposition des internautes des moyens, des méthodes de fabrication d'engins de destruction à base de substances explosives, nucléaires, biologiques, chimiques, mais également à partir de produits domestiques, industriels ou agricoles.

En 2024, le nombre de contenus qualifiés comme tels a **plus que doublé** par rapport à l'année précédente.

163



manipulation de l'information

NOUVEAUTÉ 2024

Depuis 2024, Point de Contact participe aussi à l'enrayement du phénomène des fake news, ou fausses informations.

Si chacun est libre d'exprimer ses opinions sur Internet et de partager ou relayer des informations, certaines limites ont été posées par la loi française, notamment lorsque le discours tenu est faux et menace d'entraîner des conséquences graves, comme un trouble à l'ordre public ou fausser des élections à venir.

Le regard de l'expert



Alexandre Rodde

CHERCHEUR SPÉCIALISTE DU TERRORISME

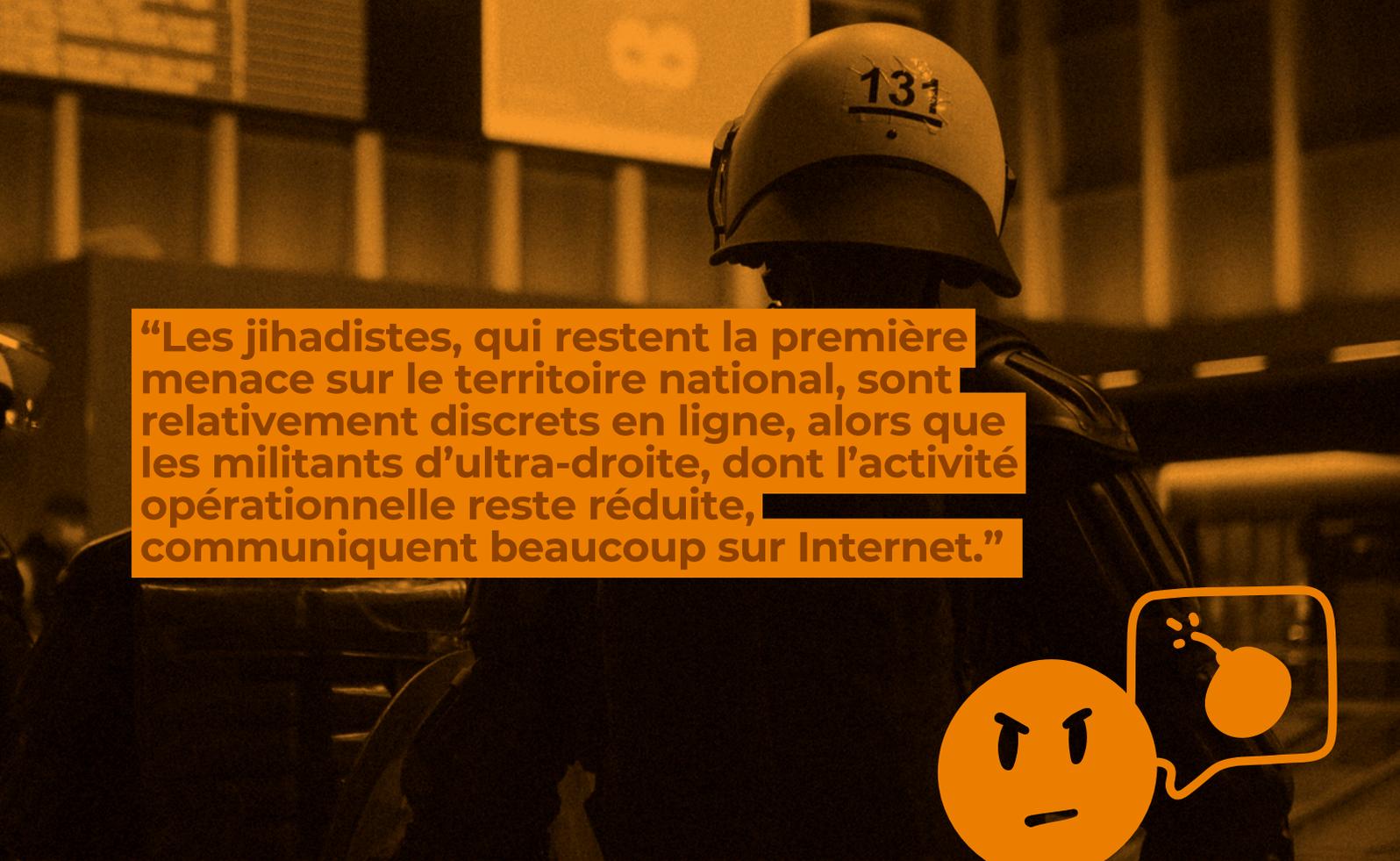
Alexandre Rodde est **consultant en sûreté** et chercheur spécialisé dans les questions de terrorisme. Depuis plusieurs années, il apporte son expertise aux unités d'intervention de la **Gendarmerie** et de la **Police nationale**, en s'appuyant sur une solide expérience académique et professionnelle. Membre de notre association, il est **l'auteur de nombreux articles et de deux ouvrages** sur les tueries de masse en milieu scolaire et sur le jihad en France.

Analyse sur les tendances observées en 2024

L'année 2024 a été marquée par une augmentation des contenus terroristes signalés par Point de Contact, dont le nombre a doublé par rapport à 2023. Les infractions concernées sont des faits d'apologie du terrorisme mais aussi d'incitation publique à commettre de tels actes, parfois en partageant des documents techniques sur la fabrication de dispositifs explosifs. Cette forte augmentation a lieu dans un contexte d'élévation du risque terroriste dans le monde occidental sur la même période. En effet, l'année 2024 a vu une intensification des arrestations terroristes en France et dans le reste de l'Europe, alors qu'une série d'attentats, principalement issus de la mouvance jihadiste, ont eu lieu en Allemagne et dans l'Hexagone. Au-delà de ce contexte sécuritaire dégradé, les efforts de formation sur les questions du terrorisme et l'extrémisme violent des effectifs de Point de Contact au cours de l'année ont permis une meilleure prise en compte de ces signalements.

Cette augmentation des signalements intervient également dans un contexte de rajeunissement des mis en cause pour des faits de terrorisme.

L'interpellation d'un enfant de 12 ans au mois de juin 2024 à Sochaux (Doubs), alors qu'il partageait des vidéos de propagande et des scènes d'exécutions de l'État Islamique, illustre ce phénomène. Ces jeunes mis en cause communiquent plus que leurs aînés sur les réseaux sociaux, favorisant X (ex-Twitter, 118 contenus illicites signalés), Tiktok (36) et Telegram (13). Les mineurs impliqués dans ce type de faits évoquent publiquement leur engagement idéologique violent, ce qui permet une détection et des poursuites judiciaires plus fréquentes. Ce manque de sécurité opérationnelle de la part des militants reste un atout pour les forces de sécurité intérieure. Concernant les idéologies violentes des 163 contenus qualifiés, on observe la répartition suivante : environ 60% liés à l'ultra-droite ; 30 % à des contenus jihadistes et 10% liés à l'ultra-gauche. Ces données illustrent les différents niveaux de maturité des mouvances françaises sur les questions de sécurité opérationnelle. Les jihadistes, qui restent la première menace sur le territoire national, sont relativement discrets en ligne, alors que les militants d'ultra-droite, dont l'activité opérationnelle reste réduite,



“Les jihadistes, qui restent la première menace sur le territoire national, sont relativement discrets en ligne, alors que les militants d’ultra-droite, dont l’activité opérationnelle reste réduite, communiquent beaucoup sur Internet.”



communiquent beaucoup sur Internet. Concernant l’ultra-gauche, au-delà d’une certaine discrétion et de l’utilisation de messageries cryptées, elle interagit plus souvent hors des réseaux sociaux « classiques », ce qui limite les possibilités de détection.

L’évolution de l’extrémisme violent a également fait apparaître de nouvelles menaces : la mouvance incel et les groupes gores. Si la majorité de la mouvance incel reste non violente, une minorité d’individus ont planifié ou tenté de commettre des attaques en France au cours des derniers mois, notamment à Eysines (Gironde) en mai 2024. Concernant les groupes gores, comme 764, l’Ordre des Neuf Angles, ou No Lives Matter, qui mélangent pédopornographie, satanisme, ésotérisme et néo-nazisme, leur développement est rapide et a mené à plusieurs attaques à l’arme blanche en Europe en 2024, notamment en Suède. Les arrestations ont également été nombreuses aux Etats-Unis, au Brésil et au Royaume-Uni. Le fort intérêt de leurs membres, souvent mineurs, pour la diffusion d’images et de vidéos pédopornographiques et violentes risque

d’entraîner une multiplication des contenus de ce type dans la sphère francophone, alors que le procès d’un membre fondateur du groupe pédopornographique CVLT devait avoir lieu en France cette année.

En 2025, les tendances évoquées ici semblent déjà se confirmer, tant pour les mineurs impliqués dans des cas d’apologie du terrorisme que pour le développement des groupes gores et de la mouvance incel. La diffusion de manifestes et de livestreams par les auteurs de violences planifiées, idéologiques ou non, est également une évolution inquiétante. Protéger la population de ce type de contenu illégal nécessite donc une vigilance constante et commune.

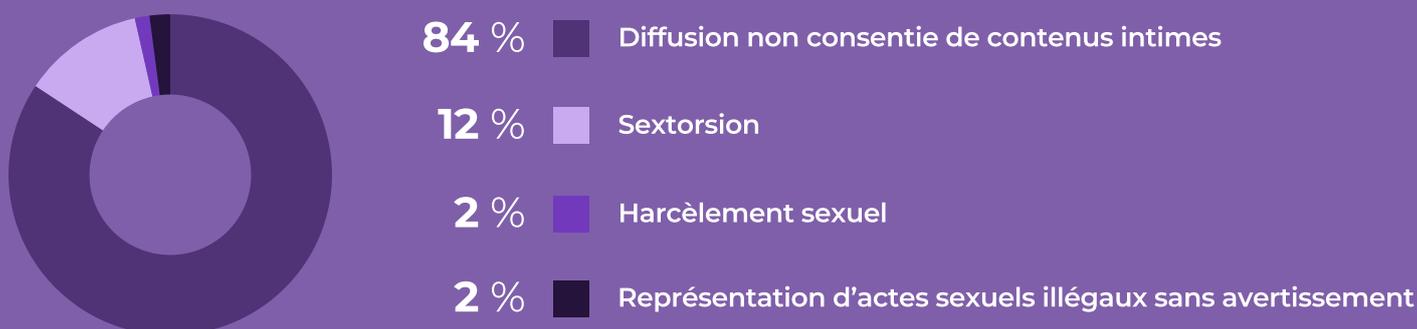
Violences sexuelles en ligne

Plus de **8 contenus illégaux sur 10** impliquaient une **publication de contenus intimes ou sexuels sans consentement**.

Dans la très grande majorité des cas, **la victime était une femme**.

Si une large majorité des victimes de diffusion non consentie de contenus sexuels sont des femmes, l'équipe opérationnelle de Point de Contact a remarqué un renversement de cette tendance lorsque la diffusion s'accompagne d'un chantage financier. Le profil de victime est alors majoritairement de sexe masculin. Il est donc possible d'en déduire le constat suivant : si la victime est une femme, l'agresseur a pour intention de l'humilier publiquement ou auprès de ses proches. Si la victime est un homme, le mobile est dans la plupart des cas financier.

Autre remarque d'importance : publier un contenu à caractère sexuel d'une personne sans son consentement, c'est de la diffusion non consentie de contenus intimes, mais lorsque cette personne est mineure, il s'agit d'un acte de pédocriminalité en ligne.



Parts exprimées en pourcentage des contenus qualifiés d'illicites en matière d'infractions sexuelles facilitées par la technologie et pour lesquelles Point de Contact est compétente, sur un total de 823 contenus illégaux.

L'impact de DISRUPT

En fin d'année 2023, Point de Contact lançait un dispositif spécifiquement dédié à la **lutte contre les images intimes ou sexuelles diffusées en ligne sans le consentement des victimes**. Tout au long de l'année écoulée, des dizaines de victimes adultes et mineures ont sollicité notre aide pour faire retirer leurs contenus diffusés sans consentement. Nous avons également intégré ces images – en format hash – à notre base de données Disrupt. Cette base est ensuite mise à disposition des plateformes pour les aider à faire de la détection proactive.



Violences sexuelles en ligne

diffusion non consentie de contenus intimes

La diffusion non consentie de contenus intimes, parfois appelée à tort « revenge porn », vise les situations où une personne publie sur internet, sur les réseaux, ou envoie à d'autres personnes, des photos ou vidéos à caractère intime, sans que la personne visible sur ces contenus n'ait donné son accord.

sextorsion

Le terme sextorsion est la fusion des mots « extorsion » et « sexuelle », il renvoie à des pratiques de chantage impliquant des contenus intimes. Ce type de chantage est réalisé à l'aide de contenus (photos ou vidéos) à caractère sexuel de la victime, en menaçant cette dernière de les diffuser sans son consentement et dans le but de lui extorquer des faveurs sexuelles, de l'argent ou tout autre avantage.

harcèlement sexuel

Il s'agit d'une répétition d'actes ou de propos à connotation sexuelle visant une personne et causant une détérioration de ses conditions de vie. La victime peut ainsi être humiliée, dégradée, offensée ou intimidée. Il peut être commis en ligne et se traduire par l'envoi répété de messages, de vidéos ou de photos, provenant d'une ou plusieurs personnes.

proxénétisme

C'est le fait de faciliter la prostitution d'autrui en lui apportant une aide ou une protection, le fait de l'entraîner en l'embauchant ou en la détournant, ou encore le fait d'en percevoir les gains. L'utilisation des réseaux sociaux et du numérique en facilite le fonctionnement des réseaux de prostitution, même s'ils restent difficilement détectables.



représentation d'actes sexuels illégaux (viols, inceste, agressions sexuelles) sans avertissement

**NOUVEAUTÉ
2024**

En 2024, Point de Contact a ouvert sa compétence à un nouveau type de contenus : les contenus pornographiques reproduisant des scènes de viol ou d'inceste simulées. Cela fait suite à la création en mai d'une nouvelle obligation pour les producteurs de ce type de contenus. Ils sont désormais tenus d'afficher un message avertissant le public du caractère illégal des actes représentés, avant et durant tout le visionnage. Ce message doit être clair, lisible et compréhensible, sinon, il est illégal et Point de Contact est fondé à en demander le retrait.

Atteintes à la dignité en ligne

Afin de **mieux appréhender** la protection de la **dignité humaine et animale** et de répondre efficacement à la diffusion de contenus violents, **Point de Contact a étendu sa compétence** en 2024.

Protéger les internautes et leurs **droits à naviguer dans des espaces numériques sains et non-violents** a longtemps signifié pour Point de Contact de neutraliser les contenus constitutifs de harcèlement ou pouvant conduire au suicide. Cette année, avons ouvert cette compétence aux contenus particulièrement violents qui portent atteinte à la dignité humaine et à la dignité animale.



harcèlement moral, scolaire, ...

Le harcèlement moral se caractérise par le fait de tenir des propos, ou d'avoir des comportements, de manière répétée envers une personne et qui conduit à une dégradation de sa santé physique et/ou mentale. La répétition peut résulter d'une personne agissant plusieurs fois, ou de plusieurs personnes agissant de manière indépendante à une seule reprise chacune.



provocation au suicide

Le Code pénal interdit le fait pour tout individu d'entreprendre toute action dans le but d'inciter autrui à se donner la mort. Un individu se rend donc coupable de provocation au suicide dès lors que ses agissements ont conduit au suicide ou à la tentative de suicide de la personne visée. Dans un registre plus large, il est interdit de faire la publicité en faveur de produits, d'objets ou de méthodes ayant pour but de se donner la mort.

**NOUVEAUTÉ
2024**



diffusion d'actes de barbarie, viols et torture

Propager une vidéo dépeignant des scènes de graves violences (torture, viols, etc.) constitue une infraction, même si l'on n'a pas participé aux faits. La loi sanctionne sévèrement la mise en circulation de telles images, car elle prolonge la violence subie par la victime et peut encourager sa banalisation. Cette diffusion est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

**NOUVEAUTÉ
2024**



cruauté animale

Nous ne protégeons plus uniquement la dignité des internautes mais participons aussi à la protection des **animaux**. Il s'agit de contenus représentant des actes de cruauté envers les animaux, c'est-à-dire des images ou vidéos montrant un animal se faire torturer, ou subir des violences graves et acharnées. Cette compétence s'étend aussi aux violences sexuelles.

Atteintes à l'identité en ligne

Alors que **protéger son identité et ses données personnelles** en ligne devient de plus en plus **difficile** et que les **traces** que nous laissons sur internet se **multiplient**, nous prenons les devants.

Disposer d'informations personnelles au sujet d'un individu se révèle très intéressant lorsque l'on cherche à lui nuire. Le nom et prénom, la localisation de son domicile, de son lieu de travail ou tout simplement l'image d'une personne peuvent être utilisés pour lui porter préjudice. Dans un contexte d'expansion préoccupante du phénomène des deepfakes, nous réagissons et accueillons de nouvelles infractions.

NOUVEAUTÉ
2024



deepfakes non-sexuels

C'est le fait de manipuler l'image ou la voix d'une personne sans que celle-ci n'ait donné son accord et de lui donner un sens différent de l'original. C'est donc modifier ce que la personne fait ou dit sur une image ou une vidéo, ou le fabriquer de toute pièce. Toutefois, le deepfake n'est pas illégal dès lors que la nature détournée du contenu est précisée ou apparaît comme évidente.

NOUVEAUTÉ
2024



usurpation d'identité

Cela consiste à se faire passer pour une autre personne, en créant un faux compte à son nom ou en utilisant directement le compte de la victime en usurpant ses identifiants et mots de passe. D'une manière générale, les éléments protégés sont : le nom de la victime, son surnom, son pseudonyme, ses identifiants et mots de passe ainsi que son adresse IP.

NOUVEAUTÉ
2024



divulgation d'informations personnelles

C'est le fait de diffuser les informations à caractère privé d'une personne, l'exposant ainsi, elle, sa famille ou ses biens, à un risque direct. Les informations protégées sont par exemple le nom de la personne, son adresse, sa situation conjugale ou familiale, sa profession, son lieu de travail... En d'autres termes, elles doivent permettre d'identifier ou localiser la victime.

PARTIE III

Collaborations et impact

Vue d'ensemble

Parallèlement à son activité de signalement et en s'appuyant sur elle, Point de Contact s'attache à faire bénéficier de son expertise une pluralité d'acteurs locaux et internationaux.

En 2024, l'association a été sollicitée pour apporter éclairages et contributions à des projets européens participant à la lutte contre le terrorisme et la haine en ligne. Elle a également été conviée à faire part

de son expérience en tant que hotline dans la cadre de l'élargissement de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs au continent africain.

Nous avons aussi mis un point d'honneur à répondre aux sollicitations de centres de recherche à travers le monde et à participer aux enquêtes en lien avec la régulation des espaces numériques.



8

réseaux
et projets
internationaux



11

contributions à
la recherche et
à des enquêtes



1

campagne
inter-associative
contre la haine

Le réseau international de lutte contre la pédocriminalité

INHOPE est composé de plus de 50 structures à travers le monde, chacune d'elles œuvrant au **retrait de contenus pédocriminels**. Le réseau travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et internationales pour identifier et protéger les victimes d'exploitation sexuelle mineures.



INHOPE soutient ces structures en leur fournissant des **formations**, des **ressources** et des **bonnes pratiques** pour accroître leur efficacité.

L'organisation veille également au **bien-être** des équipes et à la **qualité** des procédures.

La lutte contre les contenus pédocriminels exigeant une **réponse coordonnée et rapide**, INHOPE s'appuie sur une vision commune d'un Internet sans violences sexuelles sur enfants et invite les organisations partageant cet engagement à collaborer et à renforcer ensemble la protection des victimes dans l'environnement numérique.



SESSION DE FORMATION AU UNIVERSAL CLASSIFICATION SCHEMA À VARSOVIE

Dans le but d'harmoniser et de préciser la **classification des contenus pédocriminels**, INHOPE a mis au point un référentiel universel. Notre association et ses homologues ont ainsi été formés à son utilisation et sa mise en œuvre.

Le consortium français de la protection des mineurs en ligne

La Commission Européenne soutient et finance le Safer Internet Center en France. Il se compose de trois lignes d'actions complémentaires que sont le centre de ressources Internet Sans Crainte, la ligne d'écoute 30 18 et la plateforme de signalement des cyberviolences Point de Contact.



En lien avec les réseaux européens **INSAFE** et **INHOPE**, nous menons des actions pour mieux protéger les mineurs en ligne. Nous menons des **campagnes de sensibilisation**, produisons des **ressources éducatives**, participons activement au Safer Internet Day et accompagnons les **victimes**. Nous contribuons aussi au retrait de contenus illicites, échangeons des **bonnes pratiques** à l'échelle européenne et participons aux **politiques publiques** sur la sécurité numérique. Nous plaidons aussi auprès de l'industrie pour un Internet plus sûr, respectueux des droits et besoins des jeunes.



ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT À BERCY

Notre consortium lançait, le 6 février, la **21e édition du Safer Internet Day** dans les locaux du ministère de l'économie. Nous avons mis un point d'honneur à **impliquer les jeunes**, principale cible de notre consortium, pour évoquer leurs usages numériques.

Réseaux et initiatives internationales et européennes

European Observatory of Online Hate

Le projet européen EOOH a vocation à **mieux documenter la prolifération de contenus haineux en ligne**. Il se donne également pour objectif d'équiper les organisations de la **société civile** et les **forces de l'ordre** face à ces phénomènes en recourant par exemple à **l'intelligence artificielle** afin de soutenir leurs travaux.



Fighting terrorist content online

Destiné à **outiller les petits et moyens hébergeurs** de contenus face à la diffusion de contenus terroristes sur leurs services, les équipes du projet FRISCO nous ont invité à Budapest puis à Bruxelles pour enrichir leurs travaux. **Nous sommes intervenus lors de leur conférence finale** afin de livrer notre expertise.



CHRISTCHURCH CALL
TO ELIMINATE TERRORIST & VIOLENT EXTREMIST CONTENT ONLINE

CHRISTCHURCH CALL

Le Christchurch Call, lancé en 2019, réunit gouvernements, plateformes, société civile et experts pour **éliminer les contenus terroristes et d'extrémismes violents en ligne**. Porté par une gouvernance multi-acteurs, il agit via des axes concrets, des sommets réguliers et une fondation dédiée pour renforcer l'action collective.

RECLAIM COALITION

RECLAIM COALITION

La Reclaim Coalition est un mouvement mondial centré sur les survivant-es de **violences sexuelles en ligne via l'image**. Elle rassemble divers acteurs pour coordonner des actions globales en matière de plaidoyer, de technologie et de soutien aux victimes, en valorisant l'expertise des acteurs concernés.

 **WeProtect**
GLOBAL ALLIANCE

WE PROTECT GLOBAL ALLIANCE

WeProtect Global Alliance agit comme catalyseur d'une action mondiale coordonnée pour **protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne**, en unissant gouvernements, entreprises et ONG. Elle soutient ses membres par la recherche, le partage de connaissances et des solutions communes pour un numérique plus sûr pour tous les enfants.

 **STISA**
SURVIVORS & TECH SOLVING
IMAGE-BASED SEXUAL ABUSE

STISA : SURVIVORS & TECH SOLVING IMAGE-BASED SEXUAL ABUSE

STISA est une initiative mondiale lancée en 2024, centrée sur les **victimes de violences sexuelles via l'image**. Elle vise à soutenir les survivant-es, faciliter le retrait rapide des contenus abusifs en ligne et fédérer les acteurs mobilisés sur ces questions (hotlines, helplines) pour défendre la dignité et les droits des personnes concernées.

Collaborations avec les acteurs au niveau national

Collaborations parlementaires

Point de Contact a pu bénéficier du soutien de plusieurs parlementaires qui ont reconnu la qualité de notre travail. Intéressés aussi bien par les questions de la protection de l'enfance ou de la régulation du numérique, nous les remercions pour leur engagement à nos côtés.



Marie-Do Aeschlimann
SÉNATRICE

Secrétaire de la délégation aux droits des enfants et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Remerciements

Nous remercions Madame la Sénatrice pour le soutien accordé en 2024 à l'association. En attirant l'attention du Gouvernement, elle a mis en lumière le rôle essentiel de Point de Contact dans la lutte contre les contenus illicites en ligne et l'importance de garantir la pérennité de cette mission d'intérêt général.



Isabelle Santiago
DÉPUTÉE

Rapporteuse de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance

Visite

En janvier, Mme la Députée est venue rencontrer nos équipes dans nos locaux. Ce rendez-vous a constitué l'opportunité de lui faire la démonstration de l'efficacité de nos outils de traitement des signalements.



Éric Bothorel
DÉPUTÉ

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique



Perrine Goulet
DÉPUTÉE

Présidente de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée Nationale



Francesca Pasquini
EX-DÉPUTÉE

Membre de la Délégation aux droits des enfants et de la commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité.

Collaborations institutionnelles

Depuis ses origines, l'association s'est attachée à nouer des liens de confiance avec une pluralité d'institutions nationales. Autorités administratives indépendantes, services ministériels et forces de l'ordre sont ainsi des collaborateurs privilégiés de notre organisation.



Notre association est membre de l'**Observatoire de la haine en ligne**, un groupe de travail et de réflexions **piloté par l'Arcom** et comptant régulateur, services numériques et organisations de la société civile, lequel s'est réuni une fois en 2024 pour échanger sur les risques et les bonnes pratiques numériques pendant les **Jeux Olympiques et Paralympiques**. Nous avons également fait part de nos observations aux équipes de l'Arcom au sujet du **référentiel technique à destination des sites pornographiques** pour prévenir l'accès des mineurs.



Dans le cadre des efforts engagés pour renforcer la **protection des mineurs en ligne**, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a **auditionné Point de Contact**. Suite à cette audition, la CNCDH a publié un avis relatif à l'intimité des jeunes en ligne, incitant les pouvoirs publics de financer et visibiliser notre outil **Disrupt**, qui permet de protéger mineurs et majeurs contre la diffusion non consentie de contenus intimes et sexuels.



Point de Contact travaille avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT afin de mieux documenter et participer à la lutte contre les discours de haine en ligne. En 2024, cette collaboration a notamment pu porter sur la **lutte contre la haine anti-LGBT+** et sur le financement de nos activités de veille numérique lors des **Jeux Olympiques et Paralympiques**.



La **Gendarmerie Nationale** est membre observateur de Point de Contact et plusieurs de ses unités collaborent avec nos équipes. Le **Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N)**, le **Centre National d'Analyse des Images Pédopornographiques (CNAIP)** et l'**Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH)** comptent parmi nos partenaires habituels.

Collaborations associatives

Consciente de l'importance de fédérer la société civile au sujet de nos divers domaines d'actions, nous cherchons continuellement à travailler de concert avec d'autres associations impliquées dans la lutte contre les violences numériques et la protections des citoyens en ligne.



Rencontres du réseau Satouk

Nouveaux usages du numérique et sexualité : comment prévenir les mises en danger ?

Visibilité et audience

Le **renouvellement de l'image** de notre association a été l'un des principaux chantiers de l'année écoulée. L'objectif de ce repositionnement était avant tout d'**être mieux identifié** par les internautes en tant qu'association pouvant soutenir les internautes victimes et témoins de cyberviolences mais aussi d'adopter une **identité visuelle moderne et accessible** au plus grand nombre.

En 2024, vous étiez

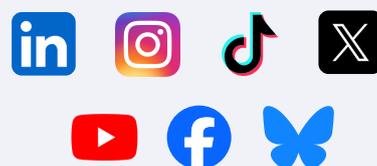
12 256

à suivre nos actualités

2 fois plus

par rapport à 2023

NOS RÉSEAUX SOCIAUX



Nos publications populaires

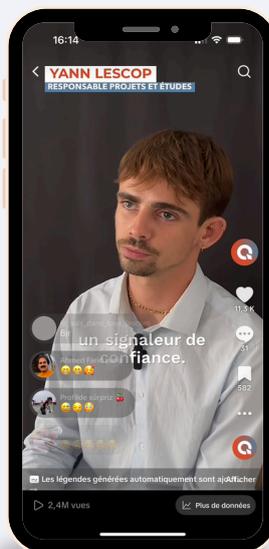


FERMETURE DU SITE "COCO.GG"

❤️ 301

🔄 52

💬 6



LES SIGNALEURS DE CONFIANCE

👁️ 2 400 000

❤️ 11 300

👍 582

Notre site web



67 875

visites du site en 2024

La page la plus consultée était celle de notre **formulaire de signalement** de contenus illégaux ou préjudiciables.

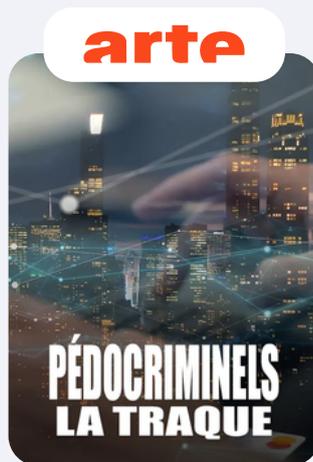
Apparitions médiatiques

Cette année, nous avons été sollicités par des journalistes français et internationaux pour répondre à leurs questions portant aussi bien sur la **régulation des espaces et plateformes numériques** que sur les **techniques et modes opératoires des cybercriminels**. Nous avons également eu l'opportunité de sensibiliser les sphères médiatiques au rôle joué par les professionnels de la modération et du nécessaire **soutien psychologique** dont ils doivent bénéficier en raison de la particulière violence des contenus qu'ils visionnent.

Quelques moments forts

Pédocriminels, la traque

“Avec le développement du numérique, Internet est devenu le terrain de chasse privilégié des prédateurs. Pour cette enquête dans huit pays, Laetitia Ohnona s'est infiltrée au sein des forces policières qui luttent contre la pédocriminalité.”

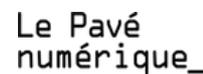


Cyberactualité : y-a-t-il encore un pilote dans le réseau ?

À l'occasion de l'anniversaire de la Convention de Budapest, Amicus Radio revient sur les récents faits marquants dans l'univers du cyber.”



Dans ce documentaire et ce podcast vous retrouverez notre Président, **Mark Pohlmann**, qui fait état de l'urgence à protéger les plus jeunes en ligne et à lutter contre les réseaux de cybercriminels.



2024 Rapport d'activités



L'année 2024 a été une année charnière pour Point de Contact.. Avec plus de 42 000 signalements reçus sur 12 mois – un record sur les 3 dernières années – nous avons renforcé notre place d'association de référence en matière de lutte contre les cyberviolences et les contenus illégaux sur internet.

Nous avons continué à apporter un soutien technique et juridique aux victimes d'actes de malveillance en ligne. A ce titre, nous avons

soumis notre candidature au statut de signaleur de confiance en fin d'année et avons depuis obtenu cette certification délivrée par l'Arcom.

Avec un domaine d'activités étendu et mieux séquencé ainsi qu'un ancrage solide au niveau national et international, notre association est pleinement disposée à œuvrer en faveur d'espaces numériques plus sûrs et plus respectueux des droits fondamentaux.

Nos soutiens financiers

